Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_09-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 13 mai 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2026

FINANCEMENT DE L'INITIATION À LA LANGUE BRETONNE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE

RAPPORT N°09-05/2026

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_09-DE

Depuis plusieurs années, les élèves des écoles primaires du Finistère ont la possibilité de bénéficier de séances d'initiation à la langue bretonne. Ce dispositif repose sur un cofinancement du Conseil départemental, de la Région Bretagne et des communes concernées, en partenariat avec l'Inspection académique du Finistère et la Direction de l'Enseignement catholique.

La commune s'inscrit dans cette démarche depuis plusieurs années et souhaite poursuivre son engagement. En effet, la langue bretonne constitue un élément essentiel de notre patrimoine immatériel, qu'il est important de transmettre aux jeunes générations afin de préserver notre identité et nos racines.

Dans cette continuité, la commune souhaite également renouveler cette année le dispositif au bénéfice de l'école privée Notre-Dame des Anges.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le coût prévisionnel restant à la charge de la commune pour l'ensemble des deux écoles s'élève à 3 040 €, le Département prenant en charge 3 202,40 € et la Région 957,60 €. À titre de comparaison, le reste à charge communal s'élevait à 3 000 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Les écoles Joseph Signor et Notre-Dame des Anges bénéficient chacune de deux heures hebdomadaires d'intervention assurées par l'association Ti ar Vro Léon.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de valider la participation de la commune au financement de ce dispositif à hauteur de 3 040 € pour l'année scolaire 2026-2027.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_09-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 22
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**09-05/2026**
Réunion du 20 mai 2026

FINANCEMENT DE L'INITIATION À LA LANGUE BRETONNE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Laurent LE GOFF, Céline SIMIER, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Martine KERFOURN donne procuration à Rachel BODENES
Catherine COUSTANCE donne procuration David KERLAN
Hakara TEA donne procuration à Camille SORDET
Françoise GOURIOU donne procuration à Laurent LE GOFF
Françoise GOURVENNEC donne procuration à Patrick TAVELLA

Monsieur Brice ABDEBREIMAN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Monsieur Philippe COAT, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal valide la participation de la commune au financement du dispositif d'initiation à la langue bretonne à hauteur de 3 040 € pour l'année scolaire 2026-2027.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_09-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	Procuration CGC
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine	Procuration à Rachel BODENES	MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine	Procuration à David KERLAN	GOURVENNEC Françoise	Procuration à Patrick TAVELLA
TREGUER Alexandre	/	ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	
TEA Hakara	Procuration à Camille Sordet	LAOT Romain	
SORDET Camille	/	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain	/	GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle	/		